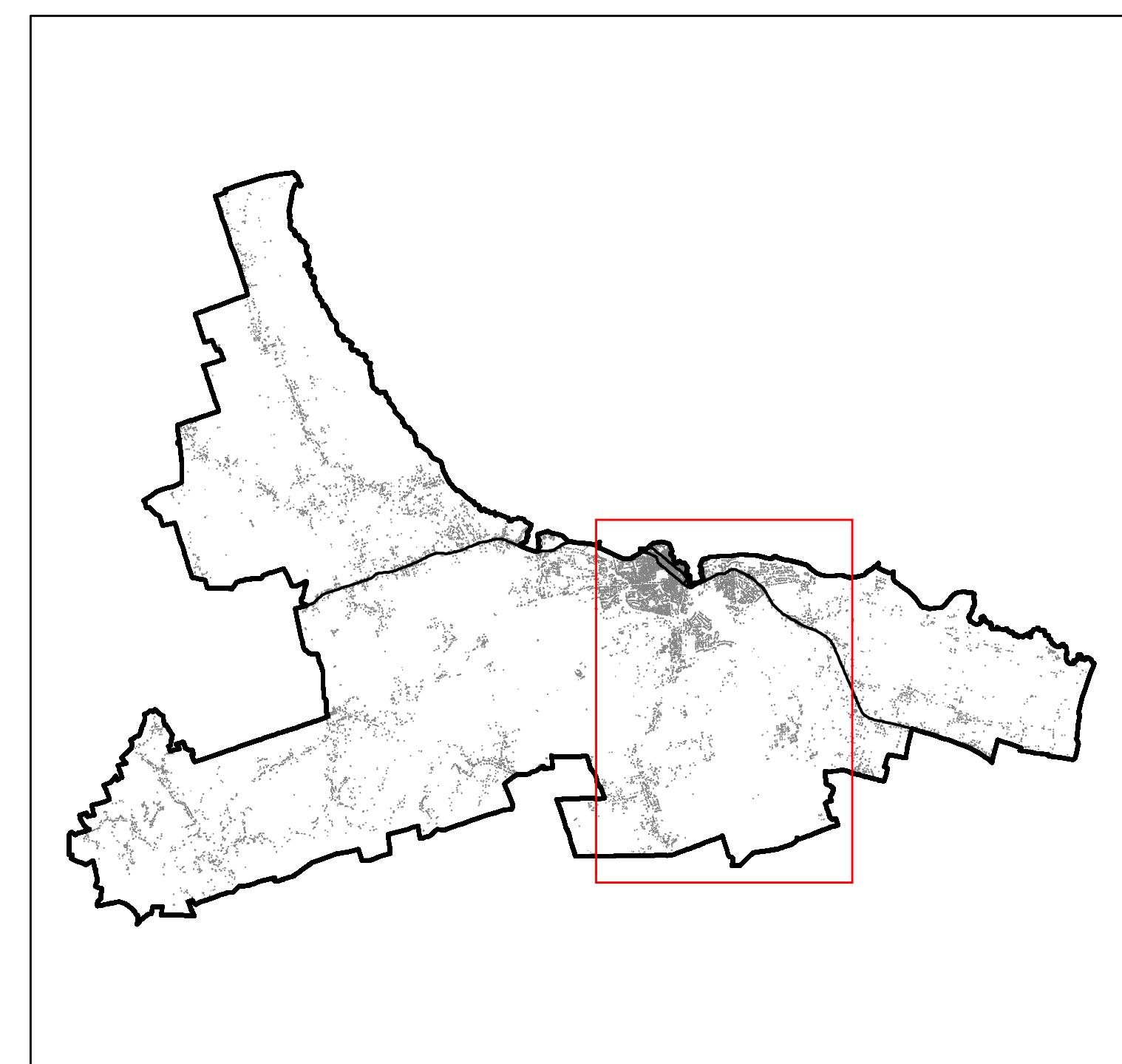


Commune du Moule

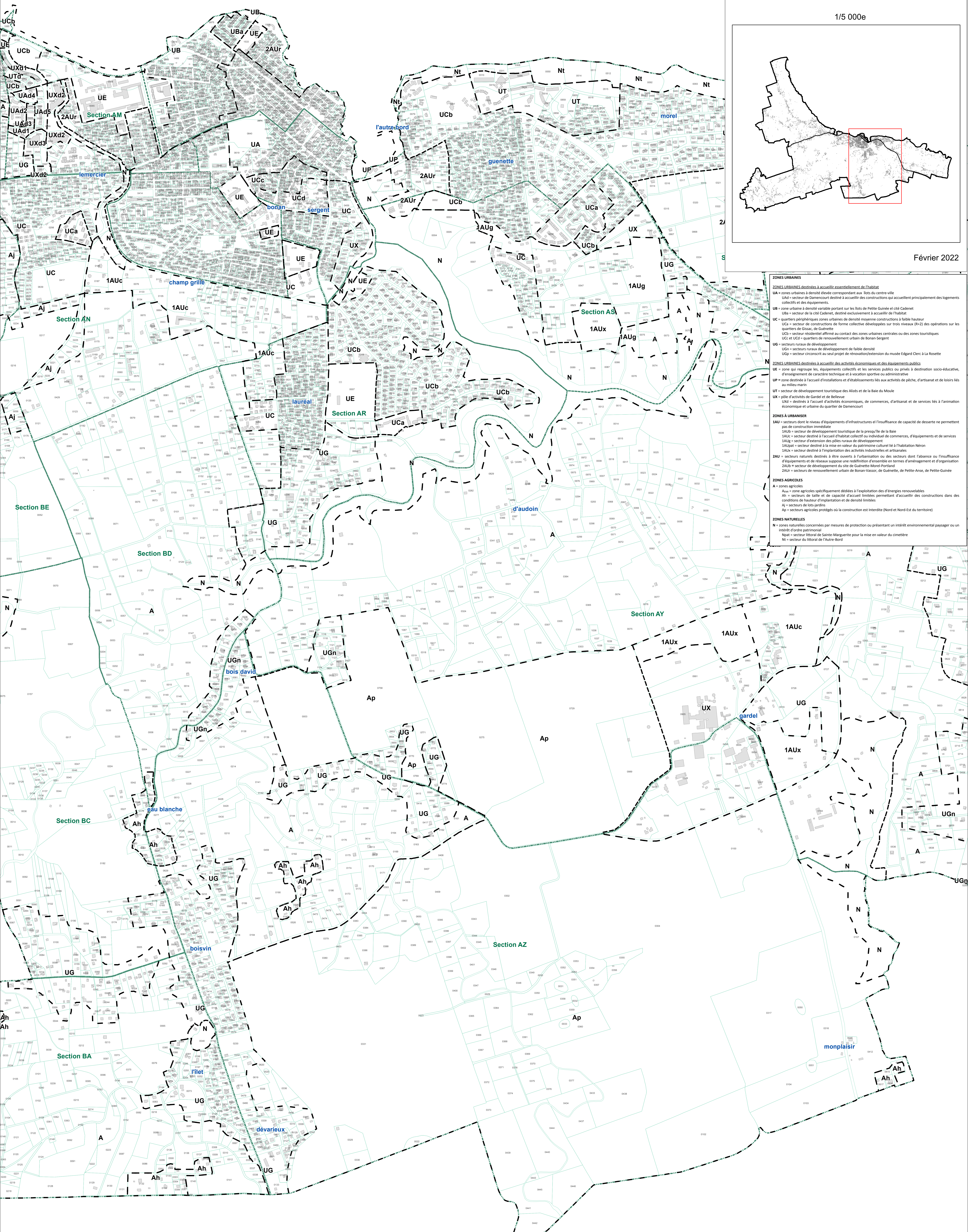
Plan Local d'Urbanisme

Planche 5

1/5 000e



Février 2022



- ZONES URBAINES**
- UA** = zones urbaines à densité élevée correspondant aux Rots du centre-ville
UAU = secteur de Darnecourt destiné à accueillir des constructions qui accueillent principalement des logements collectifs et des équipements
UB = zone urbaine à densité variable portant sur les Rots de Petite Guinée et cité Cadet
UC = quartiers périphériques zones urbaines de densité moyenne constructions à faible hauteur
UCA = secteur de constructions de forme collective développées sur trois niveaux (R+2) des opérations sur les quartiers de Gissac, de Guénette
UCB = secteur résidentiel affirmé au contact des zones urbaines centrales ou des zones touristiques
UCU = secteurs de renouvellement urbain de Bon-Sergent
UG = secteurs ruraux de développement
UGN = secteurs ruraux de développement de faible densité
UGP = secteur circonscrit au seul projet de rénovation/extension du musée Edgar Clerc à La Rosette
- ZONES URBAINES destinées à accueillir des activités économiques et des équipements publics**
- UE** = zone qui regroupe les équipements collectifs et les services publics ou privés à destination socio-éducative, d'enseignement de caractère technique et à vocation sportive ou administrative
UP = zone destinée à l'accueil d'installations et d'établissements liés aux activités de pêche, d'artisanat et de loisirs liés au milieu marin
UT = secteur de développement touristique des Aizets et de la Baie du Moule
UX = pôle d'activités de Gardel et de Bellevue
UXU = destinés à l'accueil d'activités économiques, de commerces, d'artisanat et de services liés à l'animation économique et urbaine du quartier de Darnecourt
- ZONES A URBANISER**
- 1AU** = secteurs dont le niveau d'équipements d'infrastructures et l'insuffisance de capacité de desserte ne permettent pas de construction immédiate
1AUB = secteur de développement touristique de la presqu'île de la Baie
1AUC = secteur destiné à l'accueil d'habitat collectif ou individuel de commerces, d'équipements et de services
1AUG = secteur d'extension des pôles ruraux de développement
1AUA = secteur destiné à la mise en valeur du patrimoine culturel lié à l'habitation Néron
2AU = secteurs naturels destinés à être ouverts à l'urbanisation ou des secteurs dont l'absence ou l'insuffisance d'équipements et de réseaux suppose une réaffectation d'ensemble en termes d'aménagement et d'organisation
2AUB = secteur de développement du site de Guénette-Mores-Portland
2AUC = secteurs de renouvellement urbain de Bon-Sergent, de Guénette, de Petite-Anse, de Petite-Guinée
- ZONES AGRICOLES**
- A** = zones agricoles
Aux = zones agricoles spécifiquement dédiées à l'exploitation des énergies renouvelables
Ah = secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées permettant d'accueillir des constructions dans des conditions de hauteur d'implantation et de densité limitées
Aj = secteurs de lots-jardins
Ap = secteurs agricoles protégés ou la construction est interdite (Nord et Nord-Est du territoire)
- ZONES NATURELLES**
- N** = zones naturelles concernées par mesures de protection ou présentant un intérêt environnemental paysager ou un intérêt d'ordre patrimonial
Nat = secteur littoral de Sainte-Marguerite pour la mise en valeur du cimetière
Nt = secteur du littoral de l'Aure-Bord